RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2014.12.09/124

Fixation des redevances liées au Diagnostic/Etat des lieux des installations d'assainissement non collectifs existantes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

9ème séance de l'année 2014

Lundi 22 décembre 2014

L'an deux mille quatorze, le lundi 22 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de Cap Excellence, s'est assemblé à la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville des Abymes, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour fixé à la convocation faite le 8 décembre 2014.

COURRIER ARRIVÉE
30 DEC. 2014
S/Préfecture de Pointe-à-Pitre

Présents : 36		
Président		
M. Éric	*JALTON*	
Vice-Présidents		
M. Ary	*CHALUS*	1er Vice-Président
M. Jacques	*BANGOU*	2ème Vice-Président
M. Rosan	*RAUZDUEL*	3ème Vice-Président
M. Georges	*DAUBIN*	4ème Vice-Président
Mme Suzelle	*SEVILLE-LAVENETTE*	5ème Vice-Présidente
Mme Eliane	*GUIOUGOU-FIRPION*	6ème Vice-Présidente
Mme Murielle	*JABES*	7ème Vice-Présidente
M. Georges	*BREDENT*	8ème Vice-Président
Mme Maguy	*CELIGNY*	9ème Vice-Présidente
M. Fred	*EUSTACHE*	10ème Vice-Président
Mme Claudine	*CHALUS*	12ème Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	*LACASCADE-CLOTILDE*	13ème Vice-Présidente
Mme Renée-George	*NABAJOTH-DELOUMEAUX*	14ème Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Marlène	*MELISSE- MIROITTE*	
Mme Corinne	*PETRO*	
Mme Josiane	*GATIBELZA*	
M. Justin	*DESSOUT*	
M. Michel	*RINÇON*	
Mme Francesca	*FAITHFUL*	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	*ALIDOR-DAHOMAIS*	
Mme Lise Claude	*AZEDE*	
M. Georges	*BERGINA*	
M. Jean-Luc	*CELIGNY*	
Mme Sylvie	*CHAMMOUGON-ANNO*	
M. Chazy	*CIRANY*	
M. Harry	*DURIMEL*	
Mme Lydia	*FANHAN-LAURIETTE*	
M. José	*GUIOLET*	
Mme Solange	*LEBLANC*	
M. Jocelyn	*LEREMON*	
M. Maurice	*LORQUIN*	
Mme Hélène	*MOLIA-POLIFONTE*	
M. Jean-Charles	*SAGET*	
M. Patrick	*SELLIN*	
Mme Nadiah	*SURVILLE-PERAFIDE*	
Mme Nadège	THÉOPHILE	

Excusés représentés : 0

Excusés non représentés : 8

Vice-Présidents :

M. Ary *CHALUS* (1er Vice-Président) – *A partir de 10h57*

M. Dominique *BIRAS* (11ème Vice-Président)

Conseiller Communautaire, Membre du Bureau :

Mme Marie-Camille *MOUNIEN*

Autres Conseillers Communautaires :

M. Audry *CORNANO*

Mme Juliana *FENGAROL* - Mme Célia *MIMIETTE-*

M. Alix *NABAJOTH* - M. Olivier *SERVA*

Absents : 6

Vice-Président :

M. Pierre *THICOT* (15ème Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert *MICHELY*

Mme Liliane *PIQUION*

M. Dominique *THÉOPHILE*

Autres Conseillers Communautaires :

M. Daniel *MARSIN* - Mme Ketty WALPO

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Le secrétariat est assuré par *Madame Corinne PETRO.*

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);

VU l'arrêté préfectoral n° 2008/ 2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de Cap Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1er janvier 2013;

VU l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1er mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011.07.03/161 du 1er juillet 2011 portant création par CAP Excellence du service public d'assainissement non collectif ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2011.12.06/197 du 16 décembre 2011 portant choix du mode de gestion du service public d'assainissement non collectif ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/95 du 7 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2014;

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;

Considérant l'avis de la Commission Assainissement réunie le 15 octobre 2014 ;

Considérant l'avis de la Commission Finance réunie le 16 décembre 2014 ;

Considérant le rapport du Président

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- D'appliquer 20% de frais administratifs aux montants de bases des prestations qui seront facturées par le prestataire à Cap Excellence (13.77 € HT, soit 14.94 € TTC) :

HYPOTHÈSES	**Montant de base facturé par GINGER Caraibes à CAP Excellence (€TTC)**	**Facturation à l'usager : Montant de base facturé par GINGER Caraibes à CAP Excellence + 20 % de frais administratifs (TTC)**
Diagnostic après AP0	74,71	89,65
Diagnostic après AP1	74,71	89,65
AP2 = 3 déplacements (AP0+AP1+AP2)	74,71	89,65
Réalisation d'un diagnostic après AP2 sans suite	118,71	160,38
Refus de contrôle par l'usager	74,71	Majoration de 100 % du montant de la redevance Diagnostic (89,65*2), soit 179,30

ARTICLE 2 - D'appliquer une redevance pour refus de contrôle manifeste de l'usager :

Refus de contrôle manifeste de l'usager	Majoration de 100 % de la redevance liée au Diagnostic Etat des lieux des installations ANC existantes

ARTICLE 3 - De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 4 – Le Président, le Directeur Général de Cap Excellence, le Comptable public de la Trésorerie Abymes/Gosier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, Monsieur le Député-Maire de la Ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Trésorier Principale d'Abymes/Gosier.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 DEC. 2014

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION * CAP EXCELLENCE *

Le Président

Eric JALTON

COURRIER ARRIVÉ LE
30 DEC. 2014
S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 30 DEC. 2014
- Délibération transmise à la Trésorerie d'Abymes/Gosier, le 30 DEC. 2014